

Conseil d'Administration du 11 mai 2009

Charge à venir de Nexter Munitions : Les Tutelles de l'entreprise doivent réagir... et consolider les compétences !

Initialement programmé le 25 juin 2009, ce Conseil d'Administration a été avancé au 11 mai. A l'ordre du jour, un point sur le projet de transfert des titres de propriété de Sofred de Giat Industries vers l'Etat qui devait être traité avant le début du débat parlementaire sur la Loi de Programmation Militaire, ce qui explique l'avancée en mai de cette réunion de CA. Un autre point a retenu toute l'attention de la CFDT : celui de la présentation de la situation de Nexter Munitions dont le dimensionnement décidé en 2003 sur la base des éléments du contrat d'entreprise, nécessite aujourd'hui un nouveau soutien de l'Etat en matière de commandes pluriannuelles. Une nouvelle fois, **les Administrateurs CFDT se sont attachés à défendre cette activité** et ont présenté aux membres du CA, leur dossier traitant de la création, à Bourges, d'un pôle d'excellence pyrotechnique, appuyant ainsi le maintien et la création possible d'emplois dans ce secteur d'activité.

Sofred retourne à l'Etat !

Créée en 1993, la société SOFRED avait été dotée d'un capital provenant de l'Etat pour aider au redéploiement industriel des bassins d'emplois restructurés, au moment où celui-ci décidait d'engager de lourdes restructurations dans le secteur de la Défense. Depuis, l'activité « consultants » de Sofred a été cédée à l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT). Depuis janvier 2008, Sofred ne prenait plus d'engagements, se satisfaisant de la gestion des encours de prêts. C'est parce que le projet de LPM déposé au Parlement précise : « *Sofred a, dès lors, vocation à devenir, pour le compte du Ministère de la Défense, l'outil financier appuyant l'action des sociétés de conversion au profit de la réindustrialisation, soit en direct, soit en partenariat...* » que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de CA de ce jour. En résumé, **Giat SA reverse 49 Meurs à l'Etat sous forme de titres**, ce qui réduit d'autant son capital, un capital déjà en deçà du seuil réglementaire, qui nécessite que Bercy recapitalise Giat SA à hauteur de 450 Meurs avant la fin de l'année. **Les Administrateurs CFDT ne se sont pas opposés à cette démarche**, considérant qu'il était logique de reverser l'argent prêté durant les 15 années écoulées. Ils ont néanmoins de nouveau interpellé le représentant des Finances pour que l'engagement de l'Etat en matière de recapitalisation soit tenu.

Nexter Munitions : Le soutien de l'Etat plus que jamais indispensable !

C'est ce point qui a particulièrement et fortement mobilisé les administrateurs CFDT au cours de ce CA. D'ailleurs, si la Direction a elle-même souhaité présenter les perspectives de commandes étatiques dans le domaine munitionnaire, c'est sans doute qu'elle souhaitait interpeller la Tutelle qui, dans ce domaine, n'a pas fait preuve d'un grand dynamisme en ce début d'année. Si la DGA ne donne aucun signe de commandes à venir dans le domaine munitionnaire, cela pourrait remettre en cause le modèle économique retenu pour Nexter Munitions au moment du Plan Giat 2006.

Structurée pour réaliser un CA de 110 Meurs (dont 80 Meurs en provenance de l'Etat Français), les perspectives de commandes pour Nexter Munitions présentées par la Direction laissent augurer un risque de scénario bas pouvant conduire, dès le premier semestre 2010, à une rupture de charge équivalente à 25 personnes aux études et un impact sur la production d'une trentaine d'emplois (25 à CLC et 5 à CTA) au second semestre 2010. **Les administrateurs CFDT estiment que c'est toute la filière pyrotechnique, déjà en dessous du seul critique, qui est maintenant en danger** avec à la clé, des pertes de compétences techniques et irréversibles ! Le maintien du spectre actuel de compéten-

ces d'études et de productions nécessite un socle d'activités annuel minimum et régulier à défaut de quoi, les capacités risquent d'être restreintes... Cette situation a été fermement rejetée par les administrateurs CFDT qui se sont saisis de cette réunion pour présenter à l'ensemble des membres du CA, **le projet de création d'un pôle d'excellence pyrotechnique** en région centre, allant de la R&D à l'expertise, en passant par des capacités industrielles et de formation, au service des industriels et de l'Etat. Visiblement conscients des enjeux stratégiques pour la filière munitions dans son ensemble, **les représentants de la DGA ont plutôt laissé entendre que les commandes prévues seraient moins pénalisantes que celles affichées par la Direction...** Dont acte, mais les administrateurs CFDT demandent à voir et ce, dès le mois de mai où il est attendu 3 commandes d'un montant global de près de 40 Meurs.

Autres points...

Au delà de ces deux points majeurs (Sofred et Nexter Munitions), d'autres sujets ont été abordés :

- Nexter Systems remettra une première offre SSPP Leclerc pour l'entretien de 254 matériels fin mai. Le PDG parle de contrat possible fin 2009. Ce contrat devrait prévoir la révision des 600 heures pour 6 matériels Leclerc par an et ce, dès 2010.

◆ La commande EBG Val (24 matériels : 18 EBG Val et 6 SDP MAC) devrait être notifiée d'ici fin mai.

◆ Une recapitalisation de Nexter Mechanics sera réalisée en cours d'année 2009 à hauteur de 7.5 Meurs dont 1.5 Meurs dédié au besoin de fond de roulement pour assurer la poursuite de son activité.

◆ Une approche de commande globalisée des 332 matériels VBCI est en cours... La négociation ne fait que démarrer.

◆ Des investigations complémentaires (pollution résiduelle) du site de Toulouse Badiou sont en cours, ce qui pourrait réduire le coût de vente de ce site, tout en restant au prix du marché. La promesse de vente devrait être bouclée avant la fin du premier semestre.

◆ Le PDG n'a pas souhaité faire de commentaire suite à l'interrogation de la CFDT sur son supposé départ chez Thales (cf. nombreux articles de presse).

◆ Répondant à la déclaration de la CFDT, il a précisé qu'il restait prudent quant à l'embauche des intérimaires : «*Nous en embaucherons quelques uns*» a-t-il déclaré, précisant qu'une douzaine pourrait l'être à La Chapelle.

Un plan de relance munitionnaire s'impose !

A l'instar de l'Allemagne qui soutient son industrie munitionnaire, à l'instar également des anglais qui viennent de notifier le contrat «*MASS*» à leur industriels (sur 15 ans), **l'Etat français se doit de soutenir, lui aussi, cette filière, ce qui nécessite de cibler les études de demain et plusieurs commandes pluriannuelles.** Après avoir fortement réduit les compétences et les capacités munitionnaires au cours des cinq dernières années, l'abandon de nouvelles compétences serait un coup fatal porté à la branche munitions. Si les représentants de la DGA expliquent qu'il n'est pas question que la France abandonne cette activité, il doivent aussi admettre qu'un soutien sans faille de l'Etat est incontournable...

Créer un pôle d'excellence pyrotechnique à Bourges :

C'est possible !

«*Parce que je tiens à prendre en compte le démantèlement des armes complexes, mais aussi la déconstruction des munitions, ses sous munitions et des torpilles, je ferai en sorte que ce sujet connaisse un début d'application dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire*» : Telle a été la réponse de M. Hervé Morin, Ministre de la Défense, à une question du député Yves Fromion qui vient d'ailleurs d'obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire à cet effet. Pour les Administrateurs CFDT, il ne fait aucun doute que dorénavant, les constructeurs devront assurer la destruction de leur produits. Mais au delà de cet aspect, c'est un projet global qu'ils défendent prévoyant un centre technique industriel (créé il y a deux ans, celui-ci est actuellement en sommeil), des entités de démantèlement et le centre de formation associé.

Fondé sur un marché de 20000 tonnes de munitions classiques à démanteler sur la période 2009-2013, présenté aux élus du Cher et au Ministère de la Défense et en cours de présentation auprès de trois autres ministères (Intérieur, Environnement et Travail), **ce projet nécessite avant tout un accord politique, d'où la nécessité de convaincre les différents acteurs en place.** Il représente également un moyen de contribuer à la sauvegarde de la filière pyrotechnique, y compris civile. Enfin, cela nécessite de faire évoluer le dispositif législatif et réglementaire concernant le démantèlement, la destruction des munitions et explosifs, mais aussi de réactiver le CTI de Bourges qui avait reçu, en 2006, le soutien de l'Etat et des collectivités et d'intégrer l'école de pyrotechnie. Les atouts existent... **Encore faut-il que le Gouvernement en fasse une priorité, dans le cadre du plan de relance ! Convaincre encore et toujours : Telle est bien l'action de la CFDT !**